

# Canada

CHECK AGAINST DELIVERY  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT ON BEHALF OF CANADA, AUSTRALIA AND NEW ZEALAND  
BY

GILES NORMAN  
LEGAL COUNSELLOR  
PERMANENT MISSION OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

RULE OF LAW

NEW YORK, 14 OCTOBER 2015

-----

DÉCLARATION AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE  
PRONONCÉE PAR

GILES NORMAN  
CONSEILLER D'AFFAIRES JURIDIQUES  
MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

ÉTAT DE DROIT

NEW YORK, LE 14 OCTOBRE 2015



Mr. Chairman,

I have the honour to speak today on behalf of Australia and New Zealand as well as my own country, Canada.

CANZ countries are strong supporters of the rule of law at the national and international levels and recognize that it is essential for the realization of sustained economic growth, sustainable development, eradication of poverty and protection of all human rights and fundamental freedoms. We therefore welcome the adoption of the 2030 Sustainable Goals during the UN Sustainable Development Summit which include as one of the aims, the “promotion of the rule of law at the national and international levels and ensuring equal access to justice for all”. The ambitious agenda of the 2030 Sustainable Goals will serve as the launch pad for action by the international community and by national governments to promote shared prosperity and well-being for the next 15 years.

Mr. Chairman,

CANZ countries recognize that the concept of rule of law includes equality before the law, accountability to the law, fairness in the application of the law, legal certainty, avoidance of arbitrariness and procedural and legal transparency. As such, treaties have an important role to play in clarifying and providing structure to relationships between states, thereby leading to a more predictable and fairer global order and social and economic advancement. The inclusive process of effective multilateral treaty-making is itself an illustration of the equality between States, no matter their size, which forms the foundations of the international rule of law.

Mr. Chairman,

The promotion and strengthening of rule of law is inextricably tied to the maintenance of international peace and security and the ending of impunity for genocide, war crimes and crimes against humanity. CANZ countries have long advocated for accountability for the most serious international crimes

We have been strong and active supporters of international criminal justice mechanisms, which, in seeking to hold to account those responsible for some of the gravest violations of the law, promote the rule of law, as well as national reconciliation and, in that way, a lasting and inclusive peace.

Transitional justice efforts, which encapsulate truth-seeking measures, justice initiatives, reparation and guarantees of non-recurrence, can both strengthen the rule of law and help resolve societal grievances that may have led to conflict in the first place. For this reason, CANZ has been supportive of a range of nationally owned transitional justice mechanisms. These mechanisms can help address previous violations of human rights and humanitarian law and guarantee non-recurrence. Effective transitional justice efforts can also complement the work of criminal justice processes at the domestic or international levels. In order for transitional justice mechanisms to be effective, it is

important to adopt an inclusive and flexible approach that is sensitive to political, cultural and gender considerations as well as a commitment to national ownership .

Mr. Chairman,

CANZ countries wish to acknowledge the valuable work being done in the UN system to promote and advance the rule of law, including the work of the International Law Commission to codify and progressively develop international law, the work of the International Court of Justice as the principal judicial organ of the UN in the peaceful settlement of international disputes, as well as the work of international criminal tribunals.

The Rule of Law Coordination and Resource Group and the Rule of Law Unit have also been invaluable in providing greater coherence of rule of law policy and programming and in coordinating the information exchange on various rule of law activities within the UN system.

Outside of the UN system, CANZ countries are State Parties and strong supporters of the work of the International Criminal Court for bringing to account those individuals who are responsible for committing the most serious international crimes – genocide, war crimes and crimes against humanity.

Mr. Chairman,

The institutions we have discussed today all have their role to play. However, the primary responsibility for enhancing the rule of law rests with States and it is incumbent upon us to make respect for rule of law at all times a primary consideration in our national and international activities.

For Canada, the promotion and support of the rule of law is one of our international priorities, along with democracy and human rights. We support national rule of law capacity development in fragile and conflict affected areas such as in Ukraine, Haiti, Colombia, DRC, West Bank, and Afghanistan. Canada is supporting efforts to strengthen legislation around counter-terrorism in the Middle East, Africa and Southeast Asia and through the Anti-Crime Capacity Building Program to combat transnational organized crimes in the Americas. Canada also contributes to strengthening the rule of law through its international development efforts. At the institutional level, Canada has focused on strengthening global institutional norms and policies to achieve the rule of law as well as on supporting international initiatives that enhance accountability for human rights abuses.

The promotion of effective governance, including access to justice, is a priority of the Australian aid program. Australia works bilaterally with partner governments to support their efforts to strengthen their law and justice systems, with a focus on improving their efficiency and accountability. Australia works with police, courts, corrections systems, legal aid agencies, justice departments and informal justice providers in our region to

support the rule of law, ensuring access to justice for all and strengthening the safety and security of communities.

New Zealand's support for promotion of the rule of law makes its mark in the form of assistance and capacity-building initiatives with its neighbours. New Zealand's programmes support partners' efforts to ensure access to justice that is appropriately designed for national and local circumstances, strengthen judicial independence, and ensure effective participation in democratic processes. New Zealand provides sitting judicial officers to its Pacific neighbours when required; and sent observers to May's elections in the Papua New Guinea Autonomous Region of Bougainville this year as part of a wider programme of support with electoral observers in the Pacific and beyond.

Thank you.



Monsieur le président,

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ainsi que de mon propre pays, le Canada.

Les pays du groupe CANZ sont d'ardents défenseurs de l'état de droit sur les scènes nationale et internationale et ils reconnaissent qu'elle est essentielle à une croissance économique soutenue, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales. Par conséquent, nous sommes ravis de l'adoption des objectifs de développement durable pour 2030 lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable. Ces objectifs visent notamment « à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et à donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. » L'ambitieux programme des objectifs de développement durable pour 2030 servira de catalyseur de la prise de mesures, par la communauté internationale et les gouvernements nationaux, visant à promouvoir le partage de la prospérité et du bien-être durant les 15 prochaines années.

Monsieur le président,

Les pays du groupe CANZ reconnaissent que le concept de l'état de droit inclut l'égalité devant la loi, la responsabilité au regard de la loi, l'équité dans l'application de la loi, la sécurité juridique, le refus de l'arbitraire et la transparence des procédures et des processus législatifs. Les traités ont donc un rôle important à jouer en vue de préciser et de structurer les relations entre les États, ce qui entraîne un ordre mondial et un développement social et économique plus prévisibles et plus équitables. Le processus inclusif de conclusion de traités multilatéraux est en soi un exemple d'égalité entre les États, peu importe leur taille, qui jette les fondements de l'état de droit à l'échelle internationale.

Monsieur le président,

La promotion et le renforcement de l'état de droit sont intrinsèquement liés au maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale, ainsi qu'à la fin de l'impunité quant au génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Les pays du groupe CANZ insistent depuis longtemps pour que les auteurs des crimes internationaux les plus graves soient tenus responsables de leurs actes.

Nous avons toujours été d'ardents défenseurs des mécanismes internationaux de justice pénale. Ceux-ci, en permettant de tenir les auteurs de certains des crimes les plus graves responsables de leurs actes, font la promotion de l'état de droit, de la réconciliation nationale, et enfin d'une paix durable et inclusive.

Les mesures de justice transitionnelle, qui comprennent la recherche de la vérité, des initiatives en matière de justice, la réparation et des garanties de non-répétition, peuvent contribuer à renforcer l'état de droit et à régler les problèmes sociétaux peut-être à l'origine des conflits. Pour cette raison, les pays du groupe CANZ ont appuyé dans le temps divers mécanismes de justice transitionnelle propres à chaque pays. Ces

mécanismes peuvent contribuer à faire la lumière sur des violations des droits de la personne et du droit humanitaire passées et à garantir leur non-répétition. Les mesures efficaces de justice transitionnelle peuvent également venir s'ajouter aux procédures de justice pénale sur les scènes nationale et internationale. Pour que les mécanismes de justice transitionnelle soient efficaces, il importe d'adopter une démarche inclusive et souple qui tient compte des dimensions politique et culturelle et de l'égalité entre les sexes, et de s'engager à ce que cette démarche demeure une démarche nationale.

Monsieur le président,

Les pays du groupe CANZ souhaitent reconnaître le précieux travail accompli dans le système des Nations Unies en vue de promouvoir et de faire progresser l'état de droit, y compris le travail de la Commission du droit international qui codifie et élabore progressivement le droit international, le travail de la Cour internationale de justice qui est l'organe judiciaire principal des Nations Unies en ce qui a trait au règlement pacifique des différends internationaux, ainsi que le travail des tribunaux pénaux internationaux.

Le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et le Groupe de l'état de droit ont également été de précieux alliés pour assurer une meilleure cohérence des politiques et des programmes relatifs à l'état de droit et coordonner l'échange de renseignements sur diverses activités liées à l'état de droit dans le système des Nations Unies.

À l'extérieur du système des Nations unies, les pays du groupe CANZ sont des États parties et d'ardents défenseurs du travail de la Cour pénale internationale qui tient les auteurs des crimes internationaux les plus graves – les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité – responsables de leurs actes.

Monsieur le président,

Les institutions dont nous avons discuté aujourd'hui ont toutes leur rôle à jouer. Il incombe toutefois d'abord aux États d'améliorer l'état de droit, et il nous incombe de faire du respect en tout temps de l'état de droit une considération primordiale dans nos activités nationales et internationales.

Pour le Canada, la promotion de l'état de droit et l'appui à ce dernier est une priorité à l'échelle internationale, au même titre que la démocratie et les droits de la personne. Nous appuyons le renforcement des capacités nationales liées à l'état de droit dans les régions fragiles et touchés par un conflit, comme l'Ukraine, Haïti, la Colombie, la République démocratique du Congo, la Cisjordanie et l'Afghanistan. Le Canada appuie les mesures prises pour renforcer les lois antiterroristes au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est et pour lutter contre la criminalité organisée transnationale dans les Amériques par l'entremise du Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité. Le Canada contribue également à renforcer l'état de droit grâce à ses initiatives de développement international. En ce qui a trait aux institutions, le



Canada met l'accent sur l'amélioration des normes et des politiques institutionnelles mondiales en vue de créer un contexte propice à l'état de droit et il soutient des initiatives internationales visant à renforcer la capacité de faire répondre de leurs actes les auteurs de violations des droits de la personne.

La promotion d'une gouvernance efficace, y compris de l'accès à la justice, est une priorité du programme d'aide australien. L'Australie travaille de concert avec des gouvernements partenaires afin de soutenir les efforts de ceux-ci visant à renforcer leurs lois et leur système judiciaire, en mettant l'accent sur une amélioration de l'efficacité et de la reddition de comptes. L'Australie collabore avec les forces policières, les tribunaux, les systèmes correctionnels, les organismes d'aide juridique, les ministères de la Justice et les fournisseurs de justice non officielle dans sa région pour soutenir l'état de droit, assurer l'accès à la justice pour tous et rendre les collectivités plus sécuritaires.

La Nouvelle-Zélande appuie la promotion de l'état de droit au moyen d'initiatives d'aide et de renforcement des capacités qu'elle mène avec ses voisins. Les programmes néo-zélandais soutiennent les efforts des partenaires visant à assurer un accès à la justice adapté aux circonstances nationales et locales, à renforcer l'indépendance judiciaire et à assurer une participation efficace aux processus démocratiques. La Nouvelle-Zélande déploie, au besoin, des fonctionnaires judiciaires auprès de ses voisins de la région du Pacifique. Elle a également dépêché cette année des observateurs lors des élections de mai dans la région autonome de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le cadre d'un programme plus vaste de soutien incluant le déploiement d'observateurs électoraux dans la région du Pacifique et au-delà.

Je vous remercie.

